Image not found or type unknown

Voiture de fonction reprise pour non paiement

Par **Pepita1969**, le **10/03/2016** à **09:38**

Bonjour
Je sui représentant sur mon cdi est anoté " voiture de fonction à usage prof" . Depuis une semaine j ai du rendre le véhicule a la St de location pour non paiement de location depuis 6 mois .....

Je reçois un courrier à ce jour d avertissement pour objectif de vente non atteint ...et de me ressaisir . Le fait de m avoir retiré mon véhicule pour non paiement et de ne rien me fournir en remplacement est ce légal ,,?
Sachant que je n ai pas de véhicule personel et mon employeur ne nous propose aucune solution .... Et le courrier des objectifs sachant que sur mon cdi aucun objectif est annoté .....a ce jour depuis une semaine nous somme 3 VRP a ne plus pouvoir prospecter étant donne les reprises de véhicule . ...ce mois ci nous craignons qu il nous licencie ..sachant que nous ayant démuni de notre outil de travail nous sommes dans l obligation de rester chez nous . Il y a t il un texte de loi que nous puissions reprendre afin de lui faire un courrier en AR de façon a nous protéger ? Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés